

CONDITION DE PARTICIPATION

Concours « La Cour des Petits / Traffix music »

1. Le blog *La Cour des Petits* organise un concours nommé «Chat chat chat» se tenant du 5 au 8 octobre 2015, sans obligation d'achat.
2. La participation au concours est strictement personnelle et engage au respect des règles citées dans ce présent règlement.
3. Ce concours est réservé aux personnes résidant en France Métropolitaine et DOM/TOM.
4. Le concours n'est pas ouvert aux employés de *Traffix Music* ou aux membres de l'organisation du blog *La Cour des Petits*.
5. Un seul participant est autorisé par foyer.
6. Pour participer au concours, l'internaute doit se rendre à l'adresse suivante : <http://www.lacourdespetits.com/chat-chat-chat-concours>. Il doit ensuite laisser un commentaire sous l'article, selon les termes du concours.
7. Tout moyen de participation autre que ceux permis par le concours ne seront pas pris en compte (e-mail ou autre).
8. Les personnes éligibles aux gains sont désignées parmi les personnes ayant laissé un commentaire (champ e-mail correctement renseigné). Ensuite un tirage au sort sera effectué par un membre de l'organisation et désignera les 2 gagnants.
9. La date de clôture du concours est définie par les organisateurs et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.
10. Si vous êtes l'un des gagnants, un des membres de l'organisation vous contactera par e-mail à la fin du concours.
11. Voici la liste des lots en jeu :
 - 2 places pour la représentation du concert de Pascal Parisot au Café de la danse, le dimanche 11 octobre 2015 à 17h00.

Il y aura 2 gagnants.

12. Les frais annexes (transports, repas, ...) sont à la charge des gagnants.

13. Le prix ne peut être transféré à une autre personne.

14. Le lot n'est ni échangeable ni remboursable. Si les gagnants ne se présentent pas le jour et à l'heure de la représentation, il ne leur sera pas fourni d'autres invitations.

15. Toute information incomplète ou erronée fera l'objet d'une disqualification immédiate.

16. Le concours est mis en place par *La Cour des Petits* et *Traffix Music*.

17. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si une condition imprévue les y oblige.

18. Les billets seront à retirer à la billetterie du Café de la danse, le jour de la représentation.